Rabat, le 12 mars 2024

CIRCULAIRE N° 6547/232

Objet: Classement dans le tarif du droit d'importation des articles dénommés "Pots PP (Polypropylène) injectés avec IML (In Mold Labelling)".
Réf. : Article 45 ter du Code des Douanes et Impôts Indirects.

La question a été posée de connaître le classement dans le tarif du droit d'importation des articles dénommés "Pots PP (Polypropylène) injectés avec IML (In Mold Labelling)".

Description:

Il s'agit de pots vides en Polypropylène avec leurs couvercles, munis ou non d'anses. Ces pots de forme cylindrique ou rectangulaire, possédent les caractéristiques suivantes :

- Volume : varie entre 4,8 Litres et 22 litres ; et
- Poids total : varie entre 219,2 g et 1079 g.

Lesdits pots sont destinés pour le conditionnement et le stockage des produits agroalimentaires ou industriels.

Classement:

De ce qui précède, les articles considérés sont classés à la sous-position 3923.90.00.60 du tarif du droit d'importation et ce, par application des RGI 1 et 6.

Toute difficulté d'application sera portée à la connaissance de l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.

Administration des Douanes et Impôts Indirects
Direction des Etudes et de la Coopération Internationale
Le Directeur des Etudes et de la Coopération Internationale
Chafik ESSAOUIRI

SGIA/Diffusion/12-03-24/12h25